

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE BROSSARD SA**



INITIEE PAR JACQUET SA



**PRESENTEE PAR
CM-CIC Securities**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR**



Le présent document relatif aux autres informations de JACQUET SA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") le 21 juin 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de JACQUET SA.

Des copies de ce document sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société JACQUET SA (www.painsjacquet.com) et peuvent être obtenues gratuitement auprès de :

- CM-CIC Emetteur, Département Corporate de CM-CIC Securities, 6 avenue de Provence – 75441 PARIS Cedex 09
- JACQUET SA, 5 rue Paulin Techniparc 91240 Saint Michel sur Orge

1	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	3
2	PRESENTATION DE L'INITIATEUR : JACQUET	4
2.1	INFORMATION GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR	4
2.1.1	Dénomination sociale	4
2.1.2	Siège social	4
2.1.3	Forme et nationalité	4
2.1.4	Registre du commerce	4
2.1.5	Durée et date d'immatriculation	4
2.1.6	Objet social	4
2.1.7	Exercice social	5
2.2	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR	5
2.2.1	Capital social	5
2.2.2	Droits de vote	5
2.2.3	Répartition du capital social	5
2.2.4	Autres titres donnant accès au capital	5
2.2.5	Pacte d'associés et Transmission des titres de l'Initiateur	5
2.3	ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'INITIATEUR	6
2.3.1	Administration de l'Initiateur (extraits des statuts)	6
2.3.2	Contrôle	7
2.4	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR	8
2.4.1	Activités principales	8
2.4.2	Evénements exceptionnels et litiges significatifs	8
2.4.3	Effectifs	8
2.5	INFORMATION FINANCIERE DE L'INITIATEUR	9
2.6	ORGANIGRAMME DE L'INITIATEUR	13
3	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	13

1 RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 235-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF"), JACQUET SA, société anonyme à conseil d'administration au capital de 111 796 460 euros dont le siège social est au 5 rue Paulin Techniparc 91240 Saint Michel sur Orge, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 400 545 919 (l'« Initiateur » ou « JACQUET SA ») propose de manière irrévocable aux actionnaires de BROSSARD SA, société anonyme au capital de 50 666 526 euros dont le siège social est sis 15 rue Dosne – 75006 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 484 729 249 (la « Société » ou « BROSSARD SA »), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0010447631 d'acquérir la totalité de leurs actions BROSSARD SA au prix unitaire de 8,29 € dans les conditions décrites ci-après (l'« Offre »).

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur de 4 344 057 actions BROSSARD SA auprès de Monsieur Guy Schumacher directement et indirectement et de certains membres de sa famille le 20 mai 2011.

Les actions ainsi cédées représentaient avant réalisation de la transaction 77,16 % du capital et des droits de vote de BROSSARD SA après prise en compte des 272 000 actions auto-détenues. JACQUET SA détenant après réalisation de cette transaction plus de la moitié du capital et des droits de vote de BROSSARD SA, l'Offre est ainsi déposée en application des articles 235-2 et suivants du règlement général de l'AMF.

CM-CIC Securities a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé le projet d'Offre incluant le projet de note d'information auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur le 23 mai 2011. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 I du règlement général de l'AMF, CM-CIC Securities garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre porte sur la totalité des actions BROSSARD SA non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date de dépôt du projet d'Offre, soit 1 013 557 actions (compte non tenu des 272 000 actions auto-détenues qui ne seront pas apportées à l'Offre), d'après la déclaration des droits de vote au 18 mai 2011 publiée en application de l'article 223-16 du règlement général de l'AMF sur le site Internet de BROSSARD SA (et indiquant un nombre d'actions en circulation composant le capital social de 5 629 614). Il est précisé que pendant la période d'offre, l'initiateur, conformément à l'article 231-38 III du Règlement Général de l'AMF, a acquis 304 000 titres de la société visée. Il détient ainsi au jour du dépôt du présent document, 4 648 057 actions représentant 82,56% du capital et des droits de vote.

La durée de l'Offre sera de 15 jours de négociation.

Le détail du contexte et des modalités de l'Offre sont décrites dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF le 23 mai 2011. Cette note d'information est disponible sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de la société JACQUET SA (www.painsjacquet.com), et peut être obtenue sans frais auprès de:

- CM-CIC Emetteur, Département Corporate de CM-CIC Securities, 6 avenue de Provence – 75441 PARIS Cedex 09 ;
- JACQUET SA, 5 rue Paulin Techniparc – 91240 Saint Michel sur Orge.

Le montant en numéraire devant être versé aux actionnaires de BROSSARD SA aux termes de l'Offre s'élèvera à environ 8,4 millions d'euros, si toutes les actions BROSSARD SA existantes, sont apportées à l'Offre.

JACQUET SA a souscrit le 17 mai 2011 auprès d'un groupe de banques une ligne de financement de 50 millions d'euros afin de financer l'acquisition des actions des Cédants, celles qui seront apportées à l'Offre ainsi que les frais liés à l'Offre.

2 PRESENTATION DE L'INITIATEUR : JACQUET

2.1 INFORMATION GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1.1 Dénomination sociale

JACQUET

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé 5 rue Paulin Techniparc 91240 Saint Michel sur Orge.

2.1.3 Forme et nationalité

L'Initiateur est une société anonyme immatriculée en France.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 400 545 919.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

L'Initiateur a été créé et immatriculé le 7 avril 1995 pour une durée de 99 années et, sous réserve de prorogation ou de dissolution anticipée, expirera le 6 avril 2094.

2.1.6 Objet social

L'Initiateur a pour objet, directement ou indirectement, en tout pays :

- D'assurer le développement, la production, la transformation et la commercialisation de produits de panification ;
- De réaliser toutes recherches de produits innovants, de nouvelles techniques et de nouveaux moyens marketing ;
- Pour ce faire, coopérer sous toutes formes à l'activité de ses filiales, en coordonner les synergies ;
- D'assurer l'animation, le conseil, le développement, la gestion, la coordination, le contrôle, de toutes activités – outre la production, transformation, commercialisation – de promotion, recherche et développement de tous produits de panification ;
- De souscrire à toutes participations à toutes sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, et ce par tout moyen ;
- De souscrire à tous contrats de coopération, licences et brevets, marques ou modèles et plus généralement faire le nécessaire.

2.1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1er juillet de chaque année et s'achève le 30 juin de chaque année.

2.2 **INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR**

2.2.1 Capital social

L'Initiateur est une société dont les actions ne sont pas admises aux négociations.

Le capital social de l'Initiateur s'élève à 111 796 460 euros. Il est divisé 12 561 400 actions de 8,90€ de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

2.2.2 Droits de vote

Chaque action de 8,90 euros de valeur nominale donne droit à une voix lors des assemblées générales ou des consultations écrites des associés de l'Initiateur. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés sauf dispositions légales spécifiques.

2.2.3 Répartition du capital social

A la date du présent document, la répartition du capital social de l'Initiateur est la suivante :

Répartition du capital et des droits de vote (ddv)			
Actionnariat	actions et ddv	actions en % du total	droits de vote en % du total
Groupe Limagrain Holding	12 076 020	96,14%	96,14%
SCARA*	431 334	3,43%	3,43%
Divers	54 046	0,43%	0,43%
Total	12 561 400	100,00%	100,00%

*Société Coopérative Agricole de la Région d'Arcis

La Coopérative agricole Limagrain (regroupant environ 3 500 agriculteurs) contrôle Groupe Limagrain Holding directement (à hauteur de 71,67 %) et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Sélia (à hauteur de 11,41 %) qu'elle contrôle.

2.2.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

2.2.5 Pacte d'associés et Transmission des titres de l'Initiateur

Néant.

2.3 ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'INITIATEUR

2.3.1 Administration de l'Initiateur (extraits des statuts)

«La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, en cas de fusion, la nomination d'administrateurs peut être effectuée par l'assemblée générale extraordinaire. La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le président du conseil d'administration ne doit pas être âgé de plus de 65 ans.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Les décisions du conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de comités d'études chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le directeur général peut être choisi parmi les membres du conseil d'administration ou en dehors d'eux.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration. En fonction de la modalité d'exercice retenue par le conseil d'administration, le président ou un directeur général assure sous sa responsabilité la direction générale de la société.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Aucun acte de disposition ne pourra être engagé par le directeur général sans accord préalable du conseil d'administration. »

Les membres du conseil d'administration sont :

Composition du conseil d'administration

Nom	Mandat
François Heyraud	Président
Emmanuel Aimond	Administrateur
Louis Debelle	Administrateur
Jean-Yves Foucault	Administrateur
Claude Raynaud	Administrateur
Jean-Denis Poulet	Administrateur
Agnès Duwer	Administrateur
Jean Petoton	Administrateur
Patrice Grand	Administrateur
Pascal Viguié	Administrateur

2.3.2 Contrôle

Le commissaire aux comptes de l'Initiateur est :

KPMG
1 Cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE Cedex

Le commissaire aux comptes suppléant est :

Denis Marange
1 cours Valmy
92293 PARIS LA DEFENSE CEDEX

2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR

2.4.1 Activités principales

Le Groupe JACQUET, dont JACQUET SA est la société holding, est le 2ème boulanger industriel français.

Il se positionne sur trois segments : les pains emballés, les pains croustillants et la pâtisserie.

Il a réalisé un chiffre d'affaires groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2010 de l'ordre de 173 millions d'euros représentant plus de 100 000 tonnes de produits réalisés à partir de sept unités de productions en France et en Belgique.

Le groupe dispose d'un siège administratif à Saint Michel sur Orge ainsi que d'un centre de recherche à Riom destiné à l'innovation et à la veille concurrentielle. La production des produits est totalement intégrée et l'offre est commercialisée auprès de la grande distribution sous marques propres, marques distributeurs ou marques dites « premiers prix ».

JACQUET S.A. est détenue par le Groupe LIMAGRAIN, groupe coopératif agricole international.

Le Groupe LIMAGRAIN commercialise des semences destinées aux agriculteurs, aux maraichers et aux jardiniers amateurs. Il prolonge ce savoir faire sur le marché des ingrédients céréaliers et des produits de panification à destination des professionnels de l'agroalimentaire et des consommateurs. Avec plus de 6 700 collaborateurs dans le monde, le groupe LIMAGRAIN a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1 349 millions d'euros pour son exercice clos le 30 juin 2010 et dégagé un résultat net de 69 M€. Il a réalisé 71 % de son chiffre d'affaires à l'international en s'appuyant sur des filiales réparties dans 38 pays. En 2009/2010, il a consacré 141 M€ à des activités de recherche.

2.4.2 Evénements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe pas d'événement exceptionnel ou de litige significatif susceptible d'affecter défavorablement son activité, sa situation financière ou ses actifs.

2.4.3 Effectifs

A la date du présent document, JACQUET SA n'emploie pas de personnel en raison de sa qualité de société holding. Le Groupe JACQUET emploie globalement 978 personnes.

2.5 INFORMATION FINANCIERE DE L'INITIATEUR

Les derniers comptes sociaux audités disponibles sont ceux de l'exercice clos le 30 juin 2010. En tant que société mère de sous groupe, l'Initiateur est dispensé d'établir des comptes consolidés conformément à l'article L.233-17 et à l'article R.233-15 du Code commerce, modifié par décret du 29 août 2008.

BILAN – ACTIF Au 30 juin 2010				
	30/06/2010			30/06/2009
	Brut	Amort. dépréciations	Net	
Capital souscrit non appelé	0			
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets droits similaires	4 505 432	3 692 010	813 422	710 921
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	291 296		291 296	327 418
Avances et acomptes sur immo.incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	132 241		132 241	
Constructions	1	1		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	69 577	60 953	8 624	5 085
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	108 663 097	22 375 634	86 287 463	96 592 112
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	20 918		20 918	20 918
Prêts	30 628		30 628	295 269
Autres immobilisations financières	176 097	75 000	101 097	154 000
TOTAL I	113 889 287	26 203 598	87 685 689	98 105 725
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	116 702		116 702	70 106
Autres créances	47 162 833		47 162 833	49 362 030
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	119 822		119 822	
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	333 821		333 821	352 320
TOTAL II	47 733 178		47 733 178	49 784 457
Charges à répartir sur plusieurs exercices	III			
Primes de remboursement des obligations	IV			
Ecart de conversion actif	V			
TOTAL GENERAL (0 à V)	161 622 465	26 203 598	135 418 867	147 890 182

BILAN – PASSIF (avant répartition)
Au 30 juin 2010

	30/06/2010	30/06/2009
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	111 796 460	111 796 460
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 758 300	6 758 300
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	27 371	27 371
Autres réserves		
Report à nouveau	-13 206 939	-13 313 771
Résultat de l'exercice	575 264	106 832
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL I	105 950 457	105 375 193
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II	0	0
Provisions		
Provisions pour risques		15 302 000
Provisions pour charges		50 000
TOTAL III	0	15 352 000
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	18 314 463	20 670 468
Emprunts et dettes financières diverses	9 885 000	5 546 846
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	259 645	520 551
Dettes fiscales et sociales	49 948	99 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	219 324	315 996
Autres dettes	735 030	
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	5 000	9 194
TOTAL IV	29 468 410	27 162 988
Ecart de conversion passif V		
TOTAL GENERAL (I à V)	135 418 867	147 890 182

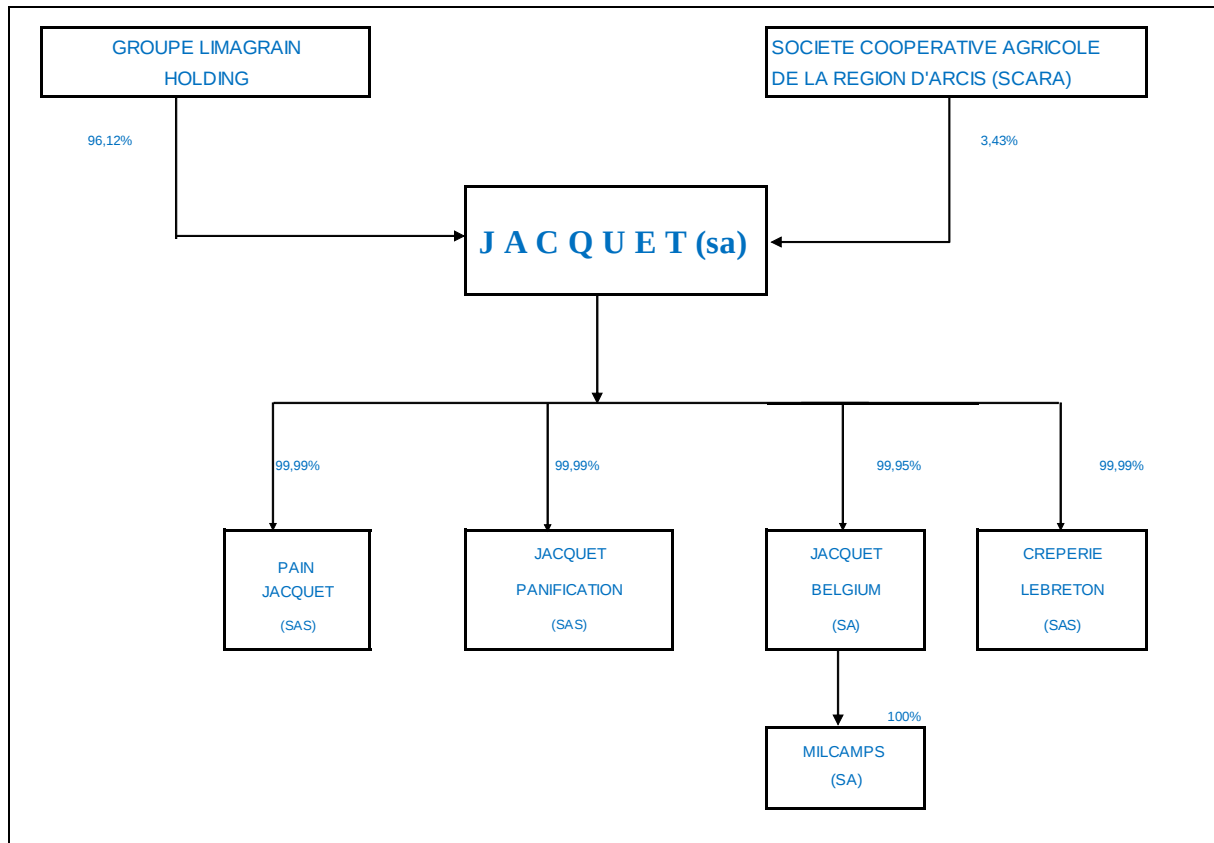
COMPTE DE RESULTAT **Exercice 2009-2010**

	2009-2010	2008-2009
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	2 072 806	2 419 962
Chiffre d'affaires net	2 072 806	2 419 962
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	1 192 476	1 004 470
Autres produits	1	1
Total des produits d'exploitation	3 265 282	3 424 433
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières		
Variation de stock (matières premières)		
Autres achats et charges externes	2 674 995	2 826 283
Impôts, taxes et versements assimilés	47 479	32 168
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	317 964	406 620
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		50 000
Autres charges	54 876	26 374
Total des charges d'exploitation	3 095 314	3 341 445
RESULTAT D'EXPLOITATION	169 968	82 988
Opération en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée	152 819	65 770
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières	2 977	14 886
Autres intérêts et produits assimilés	741 709	1 780 806
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeur mob. placement		
Total produits financiers	744 686	1 795 692
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 377 000	
Intérêts et charges assimilés	635 844	1 837 618
Différences négatives de change		
Charges sur cessions de valeur mob. Placement		
Total charges financières	16 012 844	1 837 618
RESULTAT FINANCIER	-15 268 158	-41 926
RESULTAT COURANT avant IMPOTS	-14 945 371	106 832

COMPTE DE RESULTAT (suite)
Exercice 2009-2010

	2009-2010	2008-2009
Produits sur opérations de gestion		
Produits sur opérations en capital	821 076	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	15 302 000	
Total des produits exceptionnels	16 123 076	0
Charges sur opérations de gestion	- 599 776	
Charges sur opérations en capital	2 665	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total des charges exceptionnelles	602 441	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15 520 635	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les sociétés		
Total des produits	20 285 863	5 285 895
Total des charges	19 710 599	5 179 063
BENEFICE OU PERTE	575 264	106 832

2.6 ORGANIGRAMME DE L'INITIATEUR



3 PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

"J'atteste que le présent document intitulé « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur », qui a été déposé le 21 juin 2011 et qui a été ou sera diffusé le 22 juin 2011, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique initiée par JACQUET SA et visant les actions de BROSSARD SA. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

Saint Michel sur Orge, le 21 juin 2011

Monsieur François HEYRAUD

Président de JACQUET SA